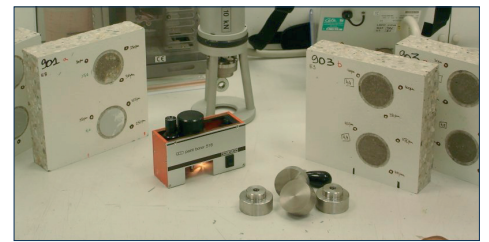


Rubrique : Nouvelles concernant notre environnement

Certification des systèmes de protection des bétons

Comme vous avez pu le lire dans nos PV de Conseils d'administration, une demande a été déposée par les maîtres d'ouvrages à l'ACQPA de certifier des systèmes de peintures semi-épaisses pour protéger certaines structures en béton. Une longue concertation entre ces maîtres d'ouvrage, l'ACQPA et nos deux professions a eu lieu, sur une période de deux ans environ qui a maintenant abouti.



Rappelons que ni les peintures bâtiment ni les produits d'étanchéité, visés notamment par la loi Spinetta de 1978 et par les garanties biennales ou décennales, ne sont de notre ressort ni concernés par cette certification, comme le précise le référentiel dans ses exclusions.

Dans le détail, les chantiers de Génie Civil visés sont les suivants :

- tunnels creusés,
- tranchées couvertes,
- trémis partiellement couvertes,
- ouvrages sous plate-forme (routière, autoroutière ou ferroviaire),
- ponts.

Les systèmes et les techniques d'application susceptibles de répondre à cette attente, sont très proches des travaux couramment réalisés sur les grandes structures métalliques, pour la bonne exécution desquels l'ACQPA et l'OHGPI apportent leurs contributions. Mais ils méritent des adaptations spécifiques à ce support, moins constant que l'acier dans sa composition et ses propriétés.



Aujourd'hui cette certification des systèmes est opérationnelle et 4 systèmes sont certifiés. D'autres, qui ont subi des échecs, sont encore en cours et quelques fabricants, français ou étrangers s'intéressent à cette nouvelle certification qui remplace un agrément plus ancien devenu obsolète.

Quant à l'OHGPI et aux garanties contractuelles qui restent encore à définir, un code spécifique est en cours d'élaboration au sein de notre Conseil d'administration.

Des marchés nouveaux s'ouvrent donc à nos professions, qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre du développement durable.

Participez à cet objectif qui vise à améliorer la sécurité des individus, à embellir notre environnement, à faciliter le nettoyage des parois et supports, à augmenter de façon significative la qualité et donc la durabilité des travaux de protection réalisés, au profit de tous.